

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Charges suite à la mise à disposition gratuite du rez-de-chaussée du chalet de Planachat à WATT SPORT 01

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

BILLON-BERTHET Claire, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres présents ne prenant pas part au vote : 1**

Didier BOURGEOIS

**Membres absents excusés avec pouvoir : 10**

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT  
BORGEOIS Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT  
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER  
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS  
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER  
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire  
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE  
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET  
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**Soit : 18 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 28 votants**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 24 mai 2022 par laquelle il a été mis à disposition gratuitement, hors fluides, le rez-de-chaussée du chalet de Planachat à la Société WATT SPORT 01.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la difficulté et du coût engendrés par l'installation de sous-compteurs d'eau et d'électricité au chalet de Planachat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un forfait annuel de 200 euros (deux cents euros) pour ces charges (eau, électricité, chauffage).

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** de mettre en place un forfait annuel de 200 euros pour les charges (eau, électricité, chauffage).
- **DIT** que le premier paiement sera effectué avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour l'année 2022.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



**PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 09/11/2022**

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20221026-DE-2022-12-10-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2022  
Date de réception préfecture : 08/11/2022